

Actes de gestion sinistre assurance

	Forfait	Hors Forfait HT
Mainlevée d'opposition à l'assureur	inclus	20 €
Paiement en deux fois ou plus d'un solde débiteur lié à un sinistre (outre les intérêts de retard)	non inclus	50 €
Frais d'annulation ou modification d'assurance Groupe BPLG (2)	inclus	60 €

CONTRAT COUVERT PAR UNE ASSURANCE GROUPE BPLG

	Forfait	Hors Forfait HT
Sinistre matériel réparable couvert par l'assurance Bleu ou Bleu Pro	inclus	45 €
Sinistre matériel réparable couvert par l'assurance Bleu Plus ou Bleu Total	inclus	35 €
Sinistre matériel irréparable couvert par l'assurance Bleu ou Bleu Pro	inclus	125 €
Sinistre matériel irréparable couvert par l'assurance Bleu Plus ou Bleu Total	inclus	95 €
Sinistre à la personne (décès /invalidité) couvert par l'assurance Jaune ou Jaune Total	inclus	75 €
Sinistre à la personne (incapacité de travail) couvert par l'assurance Jaune Total	inclus	125 €

CONTRAT NON COUVERT PAR UNE ASSURANCE GROUPE BPLG

	Forfait	Hors Forfait HT
Sinistre matériel réparable	non inclus	60 €
Sinistre matériel irréparable	non inclus	150 €
Sinistre à la personne (incapacité de travail)	non inclus	150 €
Sinistre à la personne (décès /invalidité)	non inclus	90 €
Tout sinistre lié à des financements de matériels spécifiques (avions, bateaux ...)	non inclus	800 €

Une information ? Un conseil ?

Contactez le centre
de relations clients au :
04 91 39 73 33

Vous pouvez également
consulter notre site :
www.bnpparibasleasegroup.fr

Vous y découvrirez en détails :
• Le guide du financement locatif
• Nos enquêtes sur la conjoncture
des PME - PMI.

Réf : LG 1414 EM - 01/2009 - Promotion des Ventes - Photos : Graphicobsession



BNP PARIBAS
LEASE GROUP

BNP Paribas Lease Group
S.A. au capital de 285 079 248 euros.
Le Métropole, 46-52, rue Arago
92823 Puteaux Cedex.
Immatriculée sous le n°632 017 513 RCS Nanterre
NAF 651 C - FR50632017513
Tel. : + 33(0) 1 41 97 24 99

www.bnpparibasleasegroup.fr



BNP PARIBAS
LEASE GROUP

Conditions et tarifs des actes de gestion

Conditions tarifaires applicables
aux opérations mobilières à la clientèle
de professionnels et entreprises.

Actes de mise en place d'un dossier de financement

	Euro HT
Constitution du dossier de financement	1% du montant de la demande avec un minimum de 30 € et un maximum de 1500 €
Fixation d'une échéance / Loyer plafond	Nous consulter
Garantie de maintien des conditions tarifaires	Nous consulter
Publicité légale crédit-bail / Location (greffe du Tribunal de Commerce) (Cette publicité est renouvelée tous les 5 ans et en cas de changement d'adresse du siège social)	18,20 €

PACK SERVICES SIMPLIFIES

Forfait service après-vente inclus dans un dossier de financement locatif (crédit-bail, location)

Conditions du forfait :

Les 3 premiers mois vous sont offerts.

Ensuite 1,98 € HT / mois,
payables selon la périodicité des loyers.

Modalités de résiliation :

Par lettre simple envoyée au centre de gestion indiqué sur votre calendrier des loyers. Pour être prise en compte, votre demande devra nous parvenir au minimum 3 semaines avant la date de votre prochain prélèvement.

La résiliation est définitive, vous ne pourrez plus bénéficier du Pack Services Simplifiés par la suite pour un même contrat. En cas de non paiement du forfait, la résiliation est automatique.

La résiliation entraîne le paiement des frais à l'acte pour les actes de gestion postérieurs à la prise d'effet de la résiliation.

Actes de gestion administrative

	Forfait	Hors Forfait HT
Réédition de documents (calendrier des loyers, contrats...)	inclus	10 €
Modification de la date d'échéancement	inclus	20 €
Changement d'adresse postale	inclus	20 €
Changement de domiciliation bancaire ou Frais de mise en place d'un avis de prélèvement (1)	inclus	25 €
Radiation de publicité (greffe du Tribunal de Commerce), ou de gage (Préfecture) (2)	inclus	30 €
Duplicat de carte grise	inclus	30 €
Attestations diverses (taxes à l'essieu, bonne fin...)	inclus	30 €
Frais de levée d'option (pièce de vente, hors frais de radiation)	non inclus	35 €
Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat)	inclus	50 €
Changement de dénomination sociale (sans changement de N° Siren)	inclus	50 €
Frais d'annulation ou modification d'assurance Groupe BPLG (2)	inclus	60 €
Renseignement recherché pour un tiers (commissaire au compte, expert comptable...)	inclus	100 €
Transfert au nom d'un nouveau locataire (2)	non inclus	200 €
Modification ou mainlevée de garantie (2)	inclus	200 €
Mainlevée d'un nantissement	non inclus	200 €
Récupération du matériel (3) (en sus des frais réels engagés)	non inclus	350 €
Remise en état du matériel (3) (en sus des frais réels engagés)	non inclus	350 €
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	non inclus	400 à 500 €

(1) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(2) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(3) Si le matériel n'est pas restitué conformément à la demande au bailleur.

Les tarifs exprimés ci-dessus en Euro seront majorés des droits et taxes en vigueur (TVA...).

Vous pouvez vous procurer nos tarifs dans votre agence, sur extranet et auprès de notre Service Qualité*. Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2009, et susceptibles de modification sans préavis. Votre agence se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

* Service Qualité : BNP PARIBAS Lease Group - 51 Bd des Dames - 13242 Marseille Cedex 20

Actes de gestion financière

	Forfait	Hors Forfait HT
Changement du mode de règlement (2) : - de chèque à prélèvement - de prélèvement à chèque - de prélèvement à virement	non inclus non inclus non inclus	gratuit 15 € par échéance restant due 150 €
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet (2)	inclus	40 €
Frais de gestion d'un rachat anticipé (hors pénalités prévues au contrat)	non inclus	175 €
Modification du plan de remboursement (2)	non inclus	240 €

Frais liés aux incidents de fonctionnement

	Forfait	Hors Forfait HT
Indemnités de retard de paiement (1)	non inclus	10 % du montant de l'impayé
Frais de gestion de retour d'un moyen de paiement (hors indemnité de retard) (1)	non inclus	10 % du montant de l'impayé avec un minimum de 15 € et un maximum de 300 €
Frais de mise en demeure (y compris frais de Lettre Recommandée avec un Accusé de Réception)	non inclus	26 €
Frais de passage au recouvrement amiable	non inclus	50 €
Frais de passage au contentieux	non inclus	75 €
Report d'une échéance sur une échéance suivante (2)	non inclus	80 €
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement (2)	non inclus	240 €
Frais de pénalité en cas de résiliation contentieuse	non inclus	Selon les modalités définies au contrat